



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 75 de l'ordre du jour

Rapport de la Cour pénale internationale

Allemagne, Argentine, Bangladesh, Barbade, Belgique, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guatemala, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Suède, Suisse et Tchèque : projet de résolution

Rapport de la Cour pénale internationale

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Andorre, Australie, Autriche, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Équateur, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Mexique, Monténégro, Nigéria, Palaos, Paraguay, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovénie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et Uruguay

